

Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 7 – 1984

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

A la redécouverte d'une...



Connu depuis des temps immémoriaux (la légende en fait remonter l'origine au temps du roi Salomon) le procédé de réduction du bois en charbon a particulièrement été utilisé dès l'apparition de la métallurgie. Le charbon de bois, en effet, a longtemps été le seul combustible permettant de dégager les minerais de leur gangue.

Et si l'Histoire en restitue quelques témoignages au temps de François I^{er}, sous la Révolution française et dans l'Italie de Stendhal (les fameux Carbonari) nous n'avons connaissance que de peu de témoignages contemporains.

De nos jours, peu nombreuses sont les personnes qui ont eu l'occasion de voir à l'œuvre des charbonniers. Quelques-uns de nos aînés se souviennent des meules à charbon construites juste avant ou pendant la dernière guerre lorsque les voitures, faute de carburant, fonctionnaient au gazogène, et que la production indigène devait pallier l'absence de charbon importé d'Allemagne ou de Pologne.

Certains ont encore en mémoire la meule à charbon préparée près de Saint-Ursanne en 1977.

Et en cette année 1983, sous l'impulsion de M. Philippe Guerdat, garde, l'équipe forestière de Bassecourt s'est lancée dans l'aventure...

C'est cette expérience, intéressante à plus d'un titre, que nous nous proposons de vous relater...

La meule de Bassecourt

Le choix de l'endroit

Une meule à charbon ne se monte pas n'importe où. Divers facteurs sont à prendre en considération :

- le terrain choisi doit impérativement être plat ;
- l'endroit doit être abrité du vent, ce qui est très important dans la phase de cuisson du bois ;
- on doit trouver de l'eau à proximité pour le mouillage du poussier et pour l'extraction ;
- l'accès des lieux doit être facile. (...)



Bassecourt va-t-il renier son passé ?

Bassecourt, un des plus anciens villages de la vallée de la Sorne va-t-il renier son passé, va-t-il perdre son âme? Année après année, les derniers vestiges de son histoire s'en vont, dans l'indifférence générale semble-t-il.

Et pourtant, ils étaient nombreux à avoir résisté aux orages du temps et de l'histoire:

Le vieux moulin, la maison de l'abbé Monnin, dernier abbé de Bellelay, celle du colonel Hoffmeyer, l'ancien prieuré des Ursulines, les vieilles forges travaillant le minerai extrait aux Lavoirs et fondu à Undervelier, une clouterie renommée, une papeterie au filigrane des Guerdat, fabriquant l'unique papier de l'Evêché de Bâle, une grande scierie à eau, une huilerie, et j'en passe.

Le vieux moulin est devenu boucherie et commerce d'alimentation à la façade ouest défigurée; la maison du colonel Hoffmeyer (dessin N° 1) vient d'être rasée, une banque la remplacera; le prieuré a été démoli au profit d'une exploitation agricole, supprimée à son tour pour édifier deux maisons familiales; l'huilerie, la clouterie ne sont plus que souvenirs ; la scierie et sa grande roue à eau font place au centre local de protection civile.

Il y a longtemps que le café le plus ancien du village a fermé sa porte. Cette belle maison (dessin N° 2) a été jetée bas il y a trois ans. Une pharmacie a pris la place de l'estaminet de nos ancêtres.

Depuis un certain temps, les dernières fermes disparaissent une à une à un rythme inquiétant. Il n'en reste plus que trois dans la localité, toutes trois en danger...

Bassecourt avait pourtant déjà payé un lourd tribut lors de l'incendie de 1871 puisqu'il ne subsiste du vieux village que deux petits quartiers aux pittoresques maisons accolées, celui de la Crêt, à l'ouest, et Doz-Chez-Mérat, (...)



La maison de Haute-Ajoie

Dans le cadre de l'étude entreprise sur Chevezey par les écoles polytechniques (IREC), nous avons eu l'occasion de faire l'inventaire de la maison rurale dans ce village, chef-lieu de la Haute-Ajoie. Nous y avons rencontré plusieurs types assez différents de maisons, mais bien entendu nous nous sommes intéressés à dégager la typologie la plus ancienne et la plus primitive possible.

Nous consacrons cet article à un type de maison rurale particulier à la Haute-Ajoie. Il paraît inexistant plus loin vers l'est (Vallée de l'Allaine), mais par contre, on le retrouve, avec une certaine abondance, dans des limites assez étendues en Franche-Comté voisine, surtout en Haute-Saône. Nous sommes donc ici à l'extrémité orientale de l'aire de répartition de ce type de maison.



Notre vue aérienne montre un fragment de la rue principale où l'on peut voir la juxtaposition et l'étagement des toits. Chevezey.

Matériaux

La diversité de l'architecture vernaculaire rencontrée sur la région de collines allant de la Haute-Saône à l'Alsace en passant par la trouée de Belfort et l'Ajoie, est une réponse éclatante à ceux qui prétendent que le climat et les matériaux déterminent la forme des maisons. La maison de Haute-Ajoie n'aurait-elle pas pu être construite en bois tout comme sa voisine alsacienne? On ne trouve pourtant aucune maison en bois dans toute la Haute-Ajoie. C'est que les influences culturelles viennent ici de l'ouest, de la Franche-Comté de Bourgogne, pays de maçons et de tailleurs de pierre.



Extrait du plan 1:5000, fragment de la rue principale. Chevezey.

Implantation

La maison de Haute-Ajoie n'existe pas isolément. Extrêmement sociable, elle se rencontre en groupes serrés formant des villages-rue où l'aspect communautaire (...)

Une grange du XVII^e siècle à Buix



En automne 1980 la plus ancienne construction datée ² de Buix a bien failli disparaître totalement. Un faisceau de circonstances heureuses, un peu de chance, une once de hasard, il n'en faut pas plus parfois pour que se produise un ersatz de miracle.

Ou de demi-miracle, comme ici !

En effet, l'agriculteur voisin, qui venait de la racheter, avait un besoin urgent d'espace pour son exploitation. Il avait bel et bien l'intention de faire «tabula rasa» de sa nouvelle acquisition, afin de la remplacer par un bâtiment neuf et plus fonctionnel, lorsqu'il s'avisa que reconstruire serait de loin plus onéreux et plus aléatoire que réparer l'ancienne grange et l'adapter à ses nouvelles fins. Néanmoins le corps de logis fut sacrifié dans le courant de novembre 1980. A vrai dire il était devenu irrécupérable. La toiture était crevée à maint endroit, la poutraison s'était en partie effondrée sur la paroi sous-jacente, elle-même gravement endommagée ³. L'intérieur ne valait pas mieux; un amoncellement incroyable de débris (...)



Le pignon ouest photographié en été 1980.

Les limites des communes de la montagne jurassienne n'ont été établies que par étapes et cela généralement au cours des 15^e et 16^e siècles. Entre certaines communautés rurales, des contestations, des conflits, des arrangements sont survenus jusqu'à la fixation définitive de leurs limites. Il est clair qu'une commune ayant des frontières incertaines, mal déterminées avec celles qui l'entouraient, se voyait obligée de procéder à des adaptations, à des régularisations vis-à-vis des unes et des autres de ses voisines. On faisait, comme on disait alors, un « desparte - ment », terme signifiant départager, départir. Le règlement des différends nécessitait un arbitrage effectué de part et d'autre par des personnes souvent importantes, et choisies ou imposées. On présentait aussi comme témoins des gens âgés, sollicités de faire appel à leurs souvenirs.

Primitivement les délimitations s'appuyaient sur des lieux-dits ou sur des points naturels tels que : une combe, un crêt, un rocher, un cours d'eau, un chemin et même un arbre. Petit à petit on se mit à planter de modestes bornes de pierre, des « boines » comme on les appelait à cette époque-là. Toutefois, établir les frontières communales avec quelque précision, cela ne suffisait pas. Il était indispensable de placer aussi des séparations entre les champs cultivés et les pâturages (les champois), de même qu'entre ceux-ci et la forêt, afin d'éviter que le bétail ne se répandît partout lors de sa mise en pâture. Notons que des haies vives pouvaient servir de moyen de cloisonnement, mais cet obstacle-là n'était pas de toute sécurité. Ainsi, pour délimiter tous ces biens-fonds en utilisant des barrières en bois, soit le domaine communal, les cultures, les pâturages et la forêt, il a fallu arracher à la nature environnante une énorme quantité de bois, sans compter tout ce qu'on a dû lui prendre pour les besoins de la construction et du chauffage. De plus, les habitations avec leur jardin (le courtil) étaient souvent entourées de clôtures.

Dès le 16^e siècle on trouve dans les documents les termes de : faire la barre, la construction de la barre, la charge de la barre, c'est-à-dire l'obligation de la maintenir en bon état, de la réparer. On comprendra qu'après la fin du moyen âge, la population du pays étant en augmentation, l'autorité épiscopale ait dû s'inquiéter de la disparition progressive des forêts. On songea dès lors à border peu à peu les territoires communaux au moyen de murs de pierres sèches, soit de pierres non cimentées.

Les historiens ont admis que la construction de murs secs a débuté à la fin du 17^e siècle, ensuite de la promulgation d'ordonnances par le souverain.¹⁾ Or, cet usage est plus ancien. En effet, selon le contenu d'un parchemin daté du 19 mars 1572,²⁾ les gens de Tramelan-Dessous voulant faire une barre à la limite des Genevez, coupaient du bois sur cette commune. Ensuite d'un arrangement entre les parties, il fut décidé ce qui suit. Lorsqu'il arrivera que selon la résolution prise par ceux de Tramelan de faire la dite barre entre les deux communes, ils devront « la faire de pierres » et ceux des Genevez leur concèdent la liberté de cueillir des pierres sur leurs pâturages. Toutefois sous la condition de ne pas les gêner, ni creuser les comunances, de remplir les creux et de ne pas dépasser, en cueillant les dites pierres, le chemin qui va « es Vacheries es Chestelains » [Le Cernil actuel], ni le chemin qui va à la Chaux dès le pré « es Varolz » [Voirol] jusqu'à la borne de l'abbé. Par ailleurs, un acte de l'an 1617 rapporte qu'une « muraille » située entre La Chaux-des-Breuleux et La Chaux-de-Tramelan, sépare la seigneurie de La Franche-Montagne de celle de l'Erguel.³⁾ En 1628 il y avait un mur sur Chasseraï, à la Vacherie de Nods : « dès le meur qu'est sur la Rouche envers le vent ».⁴⁾

Au 18^e siècle on utilisait encore indifféremment les termes de *mur* et de *muraille*, puis ce dernier a fini par disparaître. Un document de 1756 désigne une borne « plantée dans le mur que sépare le communal (...)

Les mangeurs de sève

D'autres, par bonheur, ont été fort bien maintenus et entretenus. Ils rehaussent l'attrait du paysage et se présentent comme une dentelle bordant le tissu coloré des champs et des pâturages.

Roger Châtelain

Notes

- ¹) Portrait du Jura, tome 1 (1979), pages 118, 119, article de M. Marcel la cq uat.
²) Archives communales de Tramelan-Dessus; voir aussi AJEB = Archives jurassiennes de l'Evêché de Bâle, dossier B 239-21, Erguel.
³) AJEB, B 194-16, La Franche-Montagne.
⁴) Actes de l'Emulation jurassienne, 1926, p. 242.
⁵) Archives communales de Tramelan-Dessus.
⁶) AJEB, B 133-6, Bellelay.
⁷) Pièce collection de l'auteur.
⁸) AJEB, B 239-1, Moutier-Grandval.
⁹) Journal du Jura, du 16 août 1939.
¹⁰) Actes de l'Emulation jurassienne, 1968, p. 342; voir aussi AJEB, B 187-18, Erguel.

Par ordonnance du 27 mars 1561 l'évêque de Bâle Melchior de Lichtenfels réorganise l'administration de la justice en Ajoie¹. D'après les assertions du préambule c'était devenu chose urgente, car de graves abus s'étaient glissés dans le système, à tel point que même des étrangers s'en étaient mêlés. Nonobstant ce fond de vérité, l'évêque avait avantage à noircir le tableau pour, par contraste, mieux faire valoir son autorité. C'était aussi une occasion, parmi d'autres, de poursuivre l'œuvre de centralisation entreprise par ses prédécesseurs, surtout depuis qu'ils s'étaient établis à Porrentruy définitivement (1528).

Il s'agissait aussi d'unifier la procédure et de doter les juges d'un code écrit qui leur faisait défaut jusque-là. Depuis trois cents ans les institutions judiciaires étaient restées figées ou peu s'en faut. A titre de comparaison on peut prendre comme point de départ 1283, année où Porrentruy et l'Ajoie entrent dans l'Evêché de Bâle, et ce pour un demi-millénaire, abstraction faite de l'intermède montbéliardais (1386-1461). Porrentruy jouit dès lors de ses propres institutions tandis que le reste du pays se retrouve, comme auparavant, divisé en deux mairies: celle de Bure et celle d'Ajoie, cette dernière avec Aile comme chef-lieu.

La justice y est rendue une fois l'an, lors des plaids généraux, ou grandes assemblées populaires. Les coutumes y sont rapportées oralement et les juges se les transmettent pareillement. On se décide en fin de compte à les mettre par écrit: en 1360 pour le rôle de la mairie de Bure, en 1380 pour celle d'Ajoie. Un siècle et demi plus tard leur teneur n'a pour ainsi dire pas changé (rôle de Bure: 1508; rôle d'Ajoie: 1517).

Cependant les mairies mères sont peu à peu démembrées. Chevenez se détache de Bure dans le courant du XV^e siècle tandis qu'on institue un tribunal décentralisé(...)

L'oiseau qui riait

Lorsque la cloche des hommes se mit à sonner le glas, la vie parut s'arrêter un instant dans la paroisse.

Les faucheurs abattant l'orge sur le grand coteau se redressèrent, les coiffes noires des femmes brassant les javelles demeurèrent immobiles. Partout, aux fenêtres, sur le pas des portes, des yeux interrogeaient. Le forgeron martelant sur l'enclume se reposa un instant, le chant grinçant de la scierie s'atténua. Seule, sur la place du village, la fontaine communale continuait à noyer sa mélodie monotone dans le vieux bassin de calcaire.

La cloche des hommes! Qui, dans le pays, venait de rendre son âme à Dieu ou d'être saisi par les griffes du Démon ?

On ne tarda pas à l'apprendre. Portée par l'aile de l'oiseau, la nouvelle se propagea plus vite qu'un feu de broussailles attisé par un fort vent. Elle gagna le village, puis la prairie, les champs, la forêt même où travaillaient dur bûcherons et charbonniers.

Monsieur le curé venait de rendre l'âme, bénéficiant déjà on n'en saurait douter des béatitudes célestes.

L'événement était d'importance et censé plonger paroissiens et paroissiennes dans la désolation. Curieusement pourtant il n'en fut rien.

Depuis cinq années l'abbé Rudon exerçait son ministère dans la paroisse. Un saint homme. De taille plutôt petite, le corps amaigri par les jeûnes et les mortifications, les yeux de feu dans un visage émacié, la parole facile mais âpre à digérer parce que directe et sans complaisance. Tout ce qu'il fallait pour faire un bon prédicateur de mission, s'en allant de ville en village, réveiller les consciences endormies et ranimer les flammes de la foi. Mais, hélas, il n'avait pas la vocation d'un curé de campagne.

Le péché lui faisait horreur, la luxure surtout, sentiment que ne partageaient pas ses ouailles, hommes au tempérament bourguignon, femmes, filles d'Eve comme partout.

L'abbé Rudon était bon comme le pain, se donnait corps et âme à son apostolat, se dépouillant de tout pour les nécessiteux et ils étaient nombreux, mais, hélas, voyait le mal partout, le traquait de jour comme de nuit avec le zèle du grand louvetier d'autrefois acharné à détruire la «bête» décimant les troupeaux et dévorant même parfois le berger.

Chaque dimanche, du haut de la chaire, il tonnait contre le manque de foi, de charité, l'avarice, le mensonge, l'impiété, l'impureté surtout.

La liste des châtiments planant sur la tête des pécheurs était impressionnante, faisant courber bien des têtes. Lorsque, dans un geste de sainte colère il élevait les bras où se suspendaient les amples dentelles du surplis, avec son nez crochu, ses lunettes rondes reflétant la lumière vacillante de la lampe éclairant la grande nef, on eût dit un hibou ouvrant ses ailes et s'appêtant à foncer sur sa proie, aussi l'avait-on surnommé l'abbé Rudibou !

De la chaire portaient naturellement ses plus véhémentes exhortations et menaces qu'il concluait par un rire étrange faisant frissonner ses auditeurs.

Il luttait aussi partout où les Puissances du mal s'essayaient à faire tomber les âmes. Il ne fut pas long à franchir la porte des lieux où l'on dansait, faisant fuir la jeunesse du pays, au grand désespoir de l'aubergiste.

Les enfants n'osaient plus manquer le catéchisme, la messe quotidienne malgré l'éloignement des hameaux et des fermes, les vêpres, le chapelet, les compiles et j'en passe. Ils se retrouvaient bien vite à genoux, devant la table de communion pendant l'office dominical, à la grande honte de leurs parents.

Même si la semaine avait été pluvieuse, pas question de rentrer un char de foin ou la moisson le dimanche. Bien entendu, auberges et cabarets restaient fermés pendant la grand-messe. Quant au bannissement des propos grivois et chansons légères, il va de soi ! (...)

Seuvenis di M'iin Djainnotat

Nos sons en lai St-Dgeorges 1907. Nos déménaid-geant dâ Les Roues de Vâtenaivre po allaie demoéraie â M'iin Djainnotat. C'ât le Bontemps; è fait bé, les près voidjésant, les boerdgeons botant feu, les oéjés çhiotrant, lai nature se révoye de tote paie é on se sent binhèyurou de vivre. I aivô quatre ans. Mâgraie mes coétches tchaimbes, i cheuyôs le bêtaie aicompaignie pai notte tchîn «Lindo» que ne m'aurait p'aibaindenaie po ran â monde. Nos pessennes pai Tchie le Forétrie, Malnuit è pe directement pai lai péture des Seignolets po tchoire chu le derrie contoué d'iai route aivaint d'airrivaie â M'iin Djainnotat. Nos yfeunes dains le coérait de lai vâpraie. Enne mâjon tieuvie en éssannes, le baîtiment de l'ancien m'lin aibain-d'nè, quasi en rtiens totale, le Doubs, aivô son échieuse ébreutchie, que coule è quéques dizaines de métrés, voili c'ment se présentait notte nové coénat aippelè è dev'ni notte hôtâpo ché annaies. Bin qu'le domaine-feut t'nipai le propriétaire, tôt allaie en lai dérive. Père deut ècmencie pai r'botaie in pô d'oûedre dains l'entreprise. C'ât li aito que devait meuri mai mère en déze nue cent nue aiprés enne londge hôpitalisation en lai Tchâ-de-Fonds. Due aïe son aime !

P. J., diaidge-frontière è Chairbief était dev'ni propriétaire di M'Ïn Djainnotat en mairiaint lai demoiselle Laure Morel, derrière descendante de lai famille. El aivaît dje enne soixantaine d'annaies é, en pus, el était aiveuye. On peut supposaié qu'le mairi était chutot intéressiè pè l'hertaidge, que se révéla pè lai seute moins impoétchaint que prévu. Lai propriétaie feut vendue è pe reprise pè seute de non-paiement, è pe revendue é dilapidée, é enfin tôt c'ât éteint en son heure.

Lai famille Morel feut aippèrément lai principale propriétaire é exploitante di m'iin é di domaine. Djain-Yâde Morel y d'moéraît en 1773. C'ât probabiyement sai descendance qui y vétyé djeuque en l'extinction de (...)

Souvenirs du Moulin Jeannotat

Nous sommes à la Saint-Georges 1907. Nous déménageons des Royes de Vautenaivre pour aller demeurer au Moulin Jeannotat. C'est le printemps, il fait beau, les prés verdissent, les bourgeons éclosent, les oiseaux sifflent, la nature se réveille de toute part et on se sent heureux de vivre. J'avais quatre ans. Malgré mes courtes jambes, je suivais le bétail accompagné par notre brave chien «Lindo» qui ne m'aurait abandonné pour rien au monde. Nous passâmes par «chez le Forestier», Malnuit, puis directement par la pâture des Seignolets pour tomber sur le dernier contour de la route avant d'arriver au Moulin Jeannotat. Nous y fûmes dans le courant de l'après-midi. Une maison couverte en bardeaux, le bâtiment de l'ancien moulin abandonné et presque en ruine totale, le Doubs, avec son écluse ébréchée, qui coule à quelques dizaines de mètres, tel se présentait notre nouveau petit coin appelé à devenir notre demeure pour six années. Bien que le domaine fût exploité par le propriétaire, tout allait plus ou moins à la dérive. Mon père dut commencer par remettre un peu d'ordre dans l'entreprise. C'est là que devait mourir ma mère, deux ans plus tard, en mil neuf cent neuf, après une longue hospitalisation à La Chaux-de-Fonds. Que Dieu ait son âme !

P. J., ancien garde-frontière à Clairbief, était devenu propriétaire du Moulin Jeannotat en «mariant» M^{lle} Laure Morel, dernière descendante de cette famille. Elle était déjà âgée d'une soixantaine d'années et, de surcroît, elle était aveugle. On peut supposer que le mari avait surtout été intéressé par l'héritage, qui par la suite se révéla moins important que prévu. La propriété fut vendue et reprise par suite de non-paiement, puis revendue et dilapidée, finalement tout s'est éteint à son heure.

La famille Morel fut, apparemment, la principale propriétaire et exploitante du moulin et du domaine. Jean-Claude Morel y résidait en 1773. C'est (...)

CENTRE CULTUREL DE ROSSEMAISON

EXPOSITIONS DU 13 AU 29 AVRIL 1984
DOCUMENTS - DESSINS - EDITIONS


Le Bois-au-Garou
(Nouvelle folklorique jurassienne.)

*Surant les belles vacances que j'i passai cel et là
au hameau rotier du Tillot j'a soufflé bien des
vies
m
se*

**SUR LES TRACES DE JULES SURDEZ
FOLKLORISTE ET PATOISANT**

*appares et des vastes porrees j'en me lassai pas
le bœuf conquis du chiquet du bled au mi colin
l'eau du chenal d'... sur les palettes de la en
m dégagaa... de goullellettes arissés.
l'yepe... laisr satrène a voir l'espac -
châtues noires et rouges des hum
qui s'a...
à peine sortis de
et appât à l'hame
ment de l'eau ble
ci aux flammes et a
de vrait meun
roule me ferme
rebusse d'eau de
j'i m'élais fier de
J'avanai aly
avec moi et me f
Bois-au Garou
de boudaou pour
Comme j'avais
hameau donne le
qu'il me montra
du vieill d'j
«...
l'an
fome
se
le*

JULES SURDEZ



**ANIMAUX
ET CONTES
FANTASTIQUES
DU JURA**

Avec la collaboration des
artistes jurassiens
BERNARD FURST GRELAT HENRY
KIRCHGA KÖHLER WAGLIUS
SOLIER VERALLI ZIEBER





VERNISSAGE:
13 avril, à 20h
HEURES D'OUVERTURE:
-vendredis: de
17 à 19 h
-samedis et di-
manches: de
15 à 18 h
-dimanche de Pâques
15 à 18 h

CONFERENCE ET
AUDITION DE
CONTES EN PATOIS
ET EN FRANÇAIS

27 AVRIL 20 H

par
Gilbert LOVIS
Edith MONTELLE

*... des animaux dans lesquels
ner momentanément des êtres
saurait le plus souvent de sevrer ou*



Programme de manifestations organisées à l'occasion du 20^e anniversaire de la mort du plus grand des patoisants jurassiens: Jules Surdez. Elles complètent la publication d'un livre - «Animaux et contes fantastiques du Jura» - par les Editions du Pré Carré, à Porrentruy, volume qui rassemble quelques-uns des meilleurs récits de cet auteur, illustrés par dix artistes jurassiens contemporains et présentés par Gilbert Lovis.